

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE  
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2016

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 31 mars 2016 à 15 h, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Simon Leduc, Denis Prescott et Jacques Martial sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier et Sylvain Gagnon étaient absents.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Madame Francine Bergeron, mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Lac Mandeville - Travaux de traitement de surface - Soumissions déposées;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance;
7. Méditation.

114-03-2016 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott  
Et résolu**

**Que** soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**VOIRIE**

115-03-2016 LAC MANDEVILLE - TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE - SOUMISSIONS DÉPOSÉES

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour des travaux de traitement de surface autour du Lac Mandeville et la rue Albatros;

**Considérant que** l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le jeudi 31 mars 2016 à 13 h 01;

**Considérant que** les soumissions déposées sont les suivantes :

- Sintra inc. - Soumission d'une somme de 201 471.00 \$ plus les taxes;
- Les Entreprises Bourget inc. - Soumission d'une somme de 217 836.90 \$ plus les taxes;
- Eurovia Québec Construction inc. - Soumission d'une somme de 242 019.00 \$ plus les taxes.

**En conséquence,**

**Il est proposé** par le conseiller Monsieur Simon Leduc

**Appuyé** par le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour les travaux de traitement de surface au Lac Mandeville au plus bas soumissionnaire conforme, soit à SINTRA INC. au montant total de 201 471.00 \$ plus les taxes.

**Que** cette résolution soit conditionnelle à l'obtention de la subvention du *Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local.*

**Que** la différence soit payée par le fonds des carrières et sablières et le surplus accumulé.

**Que** la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

116-03-2016 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé** par le conseiller Monsieur Jacques Martial

**Appuyée** par le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Il est résolu**

**Que** la séance soit et est levée à 15 h 05.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **MÉDITATION**

\*\*\*\*\*

---

Francine Bergeron, mairesse

---

Hélène Plourde, directrice générale  
et secrétaire-trésorière